

Provided for non-commercial research and education use.
Not for reproduction, distribution or commercial use.



This article appeared in a journal published by Elsevier. The attached copy is furnished to the author for internal non-commercial research and education use, including for instruction at the author's institution and sharing with colleagues.

Other uses, including reproduction and distribution, or selling or licensing copies, or posting to personal, institutional or third party websites are prohibited.

In most cases authors are permitted to post their version of the article (e.g. in Word or Tex form) to their personal website or institutional repository. Authors requiring further information regarding Elsevier's archiving and manuscript policies are encouraged to visit:

<http://www.elsevier.com/authorsrights>

regards croisés

Une approche interprofessionnelle pour aider les femmes victimes de violences

Frédérique Martz

Directrice générale et
cofondatriceWomen Safe (institut en santé
généésique), 20, rue Armagis
78100 Saint-Germain-en-Laye,
France

Les violences envers les femmes relèvent d'un phénomène de société. Les violences conjugales représentent un tiers de ces agressions. Le problème est complexe car il entrecroise les dimensions sociale, sanitaire et judiciaire. L'institut Women Safe met en exergue l'intérêt d'un travail interprofessionnel global sur un même lieu pour accueillir, suivre et soutenir les femmes dans leurs démarches, ainsi que les enfants témoins ou covictimes. Les professionnels témoignent de leur exercice quotidien.

© 2018 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés - aide juridique ; enfant covictime ; femme victime de violences ; gynécologie ; psychotrauma ; violence conjugale

12

Les violences conjugales commises sur les femmes impactent les relations amicales, conjugales, familiales, l'équilibre financier et professionnel, l'état de santé psychologique et physique. Elles se répercutent sur les enfants témoins ou victimes. Le parcours des femmes qui aspirent à s'en sortir est morcelé, car les acteurs sont multiples et sans lien entre eux (avocat, gendarmerie/police, médecin traitant, pédopsychiatre, psychologue, assistante sociale, association d'aide aux victimes, etc.).

Une association qui accompagne des femmes et des enfants victimes de violences psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques et rituelles, a intégré en 2014 une équipe pluriprofessionnelle dans un lieu d'accueil réunissant santé, social et justice. À Women Safe (Institut en santé généésique), 21 professionnels travaillent ensemble, dont deux tiers sont des bénévoles issus des secteurs sanitaire (infirmières, médecins, gynécologues, chirurgiens), médicopsychologique (psychologues libérales vacataires), juridique (juristes, avocats) et psychocorporel (massage, yoga, art-thérapie, théâtre).

◆ **Les locaux de l'Association sont situés dans l'enceinte du centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS, 78), à proximité d'un centre de soins, mais l'établissement demeure indépendant du secteur public ou d'un service hospitalier. L'activité de cet institut est exponentielle: +177 % au 1^{er} semestre 2018.**

Ce lieu, où l'accueil est sécurisé et anonyme, permet aux femmes et aux enfants témoins ou victimes de violences de rendre leur parcours plus adapté à la



© BillionPhotos.com/stockadobe.com

Les violences conjugales se répercutent sur les enfants témoins ou victimes.

temporalité inhérente à ces dernières – le cycle des violences déterminant l'envie ou non d'avancer. Les valeurs et l'éthique permettent de libérer la parole des femmes, mais également d'instaurer, au sein de l'équipe, le secret partagé. L'harmonie qui règne entre les professionnels permet de confirmer que le travail en interdisciplinarité est une méthode à promouvoir: une chaîne solidaire dont chaque branche de métier

Adresse e-mail :
frederique.martz@women-
safe.org (F. Martz).

est une réponse aux nombreuses problématiques nécessitant coordination et réflexion collectives. Une réunion hebdomadaire permet de discuter des situations les plus urgentes ou complexes.

◆ **Les femmes accueillies proviennent de 52 départements.** Elles sont adressées par un professionnel ou guidées par le bouche-à-oreille. En 2017, Women Safe a accompagné 470 femmes. Les types de violences dont elles étaient victimes étaient d'ordre psychologique, physique, sexuel, spirituel et englobaient entre autres : incestes, mariages forcés, excisions, harcèlement au travail ou à l'université. Ces femmes en cumulent trois en moyenne. Le plus souvent, elles négligent leur propre personne ; elles parlent de l'auteur, de leurs enfants mais jamais d'elles-mêmes, encore moins de leur santé. Les médecins découvrent un diabète non suivi, une contraception aléatoire, de l'hypertension artérielle. La dépression est très fréquente. Chaque femme qui arrive est d'abord reçue en consultation par une infirmière qui évalue sa situation.

◆ **Depuis 2017, sont également accueillis des enfants,** soit à la demande de la mère victime prise en charge par l'Institut (36%), soit orientés par les infirmières ou les assistantes sociales de secteur ou scolaires (4%), ou par des psychologues de l'Aide sociale à l'enfance (60%). En effet, 63% des enfants sont covictimes des violences conjugales. Détecter des situations pour les jeunes, victimes ou témoins de violences, quel que soit le lieu où elles sont perpétrées (au sein de la cellule familiale, d'une collectivité) est une

mesure d'aide immédiate, mais aussi de prévention, car ces jeunes sont potentiellement les auteurs ou les victimes des violences de demain.

◆ **L'Association forme aussi des personnels des forces de l'ordre** à la façon d'auditionner les femmes victimes et les enfants covictimes ou témoins. Elle intègre également un pôle Recherche qui réalise une étude critique de l'existant et expérimente des solutions concrètes.

◆ **Women Safe aimerait mettre en évidence l'impact socio-économique** des violences pour la société. De nombreuses femmes arrivent, consommatrices d'antidépresseurs ou hypermédicalisées, sans jamais avoir évoqué auparavant les violences dont elles sont victimes. Prendre en compte la violence réduirait les conséquences sur la santé (traitements, arrêts maladie), les charges dues aux incarcérations, etc. Plus les actions seront précoces et globales, moins les coûts induits seront élevés. L'Institut souhaiterait également démontrer qu'il serait judicieux que les femmes puissent déposer plainte au sein de l'Association : cela serait plus efficient. Actuellement, 49% des femmes qui y sont accueillies se déclarant victimes de violences ont pu porter plainte (*versus* 8 à 10% des femmes victimes au niveau national).

◆ **Les témoignages de différents professionnels de l'équipe** permettent de comprendre l'intérêt d'une approche pluriprofessionnelle pour conseiller et accompagner les femmes qui souhaitent enfin libérer leur parole et mettre fin aux violences qu'elles subissent. •

L'entretien infirmier d'accueil

Infirmière à la retraite et bénévole (avec 5 autres infirmières), mon travail consiste à recevoir les femmes qui se présentent pour la première fois à l'Association. Être à la fois dans l'écoute et le recueil de données n'est pas toujours facile. Cela s'apprend. Je commence par me présenter ainsi que l'Association, puis j'expose les objectifs de l'entretien : recueillir des données administratives ; lister les différents intervenants déjà en lien avec la personne ; connaître le motif de sa venue pour choisir avec elle les aides que nous pouvons lui apporter. Cette première évaluation-orientation se poursuit en équipe pluridisciplinaire durant l'accompagnement. La question de la confidentialité est également abordée.

Pour certaines femmes, Women Safe est leur premier recours. Elles arrivent à bout de souffle après des années d'humiliations durant lesquelles elles

ont peu à peu intériorisé la violence et renoncé à être elles-mêmes. D'autres ont pris conscience que la seule issue était de ne plus être exposées à cette violence. La souffrance des enfants est souvent la raison de leur décision ; elles souhaitent alors connaître leurs droits et être aidées sur le plan psychologique pour avoir la force de se soustraire à cette violence et assumer les conséquences que cela va entraîner. Certaines femmes ont entamé des procédures juridiques ainsi qu'un accompagnement et souhaitent un regard sur les actions qu'elles ont déjà engagées. D'autres encore viennent parce qu'elles n'ont pas les moyens de financer ces démarches.

Quelle que soit la violence, elle met toujours en danger l'intégrité de la personne, sa santé physique et psychologique. Elle atteint chaque femme dans son histoire personnelle et est porteuse de souffrances. C'est pourquoi il est

important, durant cet entretien infirmier, d'établir une relation de confiance exempte de tout jugement. Sans minimiser ni dramatiser les faits, je cherche à établir la juste distance qui permette à la femme d'être en accord avec son

souhait profond, ses ressources et d'être actrice dans le choix des aides. « *Maintenant, c'est moi d'abord* », m'a dit l'une d'elles.

Paulette
Infirmière

La consultation gynécologique

Je reçois la femme victime de violences conjugales, dont l'histoire m'a été transmise par l'équipe afin d'éviter qu'elle n'ait à la répéter. Je la questionne sur le plan gynécologique : règles, grossesses, rapports, douleurs pelviennes, vaginales, urinaires, mammaires, antécédents gynécologiques. J'aborde la question de la contraception et des risques d'infections sexuellement transmissibles. Si la femme est d'accord, je réalise un examen gynécologique. Je prescris des prélèvements, une échographie pelvienne si nécessaire ou des traitements de première intention. Lorsque la situation médicale est plus complexe, la femme prend rendez-vous à ma consultation hospitalière. Si l'examen gynécologique est normal, j'oriente le diagnostic vers une symptomatologie psychosomatique ou psychotraumatique. J'insiste sur les bénéfices d'un suivi psychologique et j'en informe la psychologue de l'Institut.

◆ **Sonia, 38 ans**, mariée à un homme alcoolique et mère de trois enfants, venue pour des violences conjugales, présente des douleurs pelviennes et mammaires. Elle a subi une hystérectomie à l'âge de 36 ans pour une endométriose douloureuse. Cette pathologie n'a pas encore de cause reconnue, mais elle est souvent associée à des facteurs de stress. Sonia est bien suivie par sa gynécologue mais un suivi psychothérapeutique complémentaire s'avère nécessaire, la prise en charge gynécologique ne suffisant pas à soulager ses symptômes.

◆ **Nathalie, 31 ans**, mère de 3 enfants, subit des violences physiques, psychologiques et sexuelles. Elle ne se plaint de rien sur le plan gynécologique mais elle a peur d'être enceinte car elle oublie souvent sa pilule. Je programme un rendez-vous à ma consultation hospitalière pour lui poser un implant contraceptif.

Claire
Gynécologue

Les informations juridiques

L'accompagnement juridique est une phase importante de la reconstruction de la personne victime de violences. Il fait partie de la prise en charge globale, en s'appuyant sur les ressources médicales et psychosociales... L'équipe juridique de Women Safe est composée de juristes et d'avocats qui informent ou conseillent la femme sur ses droits, lui rappellent l'interdiction des violences par la loi, l'aident à être reconnue comme victime par les institutions judiciaires, etc. Ce sont des étapes cruciales dans la reprise de contrôle sur sa propre vie. Grâce à cet accompagnement, la femme redevient sujet et reste maîtresse de chaque décision; l'équipe est là pour l'accompagner, sans jamais agir à l'encontre de sa volonté.

◆ **Des informations juridiques sont dispensées en droit de la famille** (divorce, saisine du juge aux affaires familiales, autorité parentale...), en droit pénal (aide au dépôt de plainte, recours contre les avis de classement sans suite...) ainsi

qu'en droit du travail (explication de la procédure prud'homale, des mesures disciplinaires...). L'équipe juridique assiste également la femme dans la préparation de son dossier d'aide juridictionnelle afin qu'elle puisse bénéficier de l'assistance d'un avocat ou d'un huissier, pris en charge partiellement ou totalement selon ses ressources. Pour les autres domaines juridiques, les juristes travaillent en collaboration avec les points d'accès au droit et/ou des associations spécialisées (surendettement, logement...).

◆ **Par exemple, M^{me} V. est orientée par l'assistante sociale de secteur**, dans le cadre d'un projet de séparation suite à des violences psychologiques qu'elle subit depuis que son mari est à la retraite. Elle confie à l'infirmière des années de souffrances qui sont devenues intolérables par l'inactivité et la présence constante de son mari au domicile. Elle est fragile quant à sa décision d'agir après plus de 30 ans de mariage;

une orientation vers la psychologue et la juriste lui est proposée. Lors de son entretien juridique, M^{me} V. est informée sur ses droits dans le cadre du mariage et des obligations entre époux. Elle découvre qu'il n'existe pas de « *devoir conjugal* ». Cette prise de conscience lui fait révéler des viols conjugaux qu'elle subissait en silence, pensant que la contrainte était inhérente au mariage. M^{me} V. a besoin de réfléchir aux différentes options de séparation avant d'entreprendre une démarche. Quelques semaines plus tard, M^{me} V. prend un nouveau rendez-vous. Elle a digéré les informations qui lui ont été données. Elle a pu en parler à ses enfants, qui la soutiennent, et commence à se libérer de dizaines d'années de culpabilité grâce au travail psychologique. M^{me} V. a pris une décision forte : elle veut porter plainte pour que son mari comprenne ce qu'il a fait. Elle est guidée dans cette démarche pour appréhender les

suites de la procédure, le temps judiciaire, etc. L'équipe juridique l'aide aussi à déposer un dossier d'aide juridictionnelle et un rendez-vous est pris avec un avocat pour enclencher une procédure de divorce.

Suite à son dépôt de plainte pour viols et violences conjugales, M. V. est mis en garde à vue et contraint de quitter le domicile. M^{me} V. traverse des phases d'angoisse et de soulagement dans l'attente du procès qui nécessite un accompagnement juridique, mais également psychologique. En parallèle, des examens médicaux sont prescrits à M^{me} V. pour consolider son dossier pénal avec des constats physiques. Grâce à la synergie des acteurs, elle a pu être reconnue comme victime par la justice et entamer sa reconstruction.

Axelle
Juriste

15

Les rencontres avec la psychologue

Les violences conjugales ont un impact sur la santé physique des femmes qui en sont victimes et ravagent souvent leur psychisme. Le travail du psychologue consiste à accompagner ces femmes, en leur proposant un lieu de parole où elles peuvent partager sans risques ce qu'elles ont pu ressentir pendant la/les violences vécues, leur permettant ainsi de bénéficier d'une écoute, d'un soutien. Le psychologue aide en premier lieu à amorcer la présence d'une souffrance en proposant une écoute bienveillante, puis à permettre de se décharger librement. L'écoute des femmes victimes de violences doit être empathique ; une écoute trop neutre pourrait faire émerger de l'angoisse. Il est essentiel de toujours croire ces femmes et de les considérer comme des sujets à part entière. Illustration avec l'accompagnement de Marie.

◆ **Marie, 30 ans, est venue pour la première fois il y a trois mois à l'institut, accompagnée de son enfant de 4 ans.** Marie arrive à notre entretien après avoir eu le premier rendez-vous d'accueil avec l'infirmière. Elle semble un peu perdue ; je sens qu'elle se laisse porter. C'est grâce aux conseils d'une amie qu'elle a été orientée vers Women Safe.

◆ **Il est primordial que nous sentions un désir de la part des femmes victimes de violences conjugales à venir jusqu'ici,** leur

aspiration à aller mieux étant le moteur de leur reconstruction. On ne peut pas forcer une femme à être aidée si elle ne souhaite pas sortir de sa situation. C'est elle la première actrice de sa reconstruction. Mais cette volonté peut parfois se déclencher justement lors de ces premiers entretiens, quand la personne comprend qu'elle peut réaliser cette reconstruction en étant épaulée par différents professionnels.

◆ **Tout d'abord, il est important de rassurer Marie** sur le fait que tout ce qui va se dire est confidentiel, en secret partagé avec l'équipe. C'est en effet bénéfique pour ces femmes de savoir que leur parole restera confidentielle et qu'elles peuvent nous faire confiance. Je demande à Marie de me raconter avec ses mots "ce qui l'amène ici aujourd'hui". Elle me dit qu'elle entame une procédure de divorce et qu'elle a porté plainte contre son "ex-conjoint" pour violences conjugales. Elle était avec lui depuis plus de 6 ans, très amoureuse pendant ces années, même si bien souvent il lui manquait de respect. Elle exprime un comportement irrégulier de Monsieur : « *parfois c'était le prince charmant et parfois c'était un monstre* », ce qui la déroutait complètement. Mais maintenant elle a peur de lui et ne veut plus le voir.

◆ **L'objectif du premier entretien est de lui faire prendre conscience qu'elle est bien la**

victime de cet homme. Endosser le statut de victime permet d'essouffler une culpabilité souvent très ancrée chez ces femmes. Ensuite, il s'agit de sortir les femmes de ce statut car elles ne se réduisent pas à cela. Être victime une fois dans sa vie à un instant précis ne signifie pas l'être toute sa vie.

Marie m'explique que Monsieur avait opéré sur elle une transformation physique qui s'est instaurée au fil du temps. Au début, il lui a demandé de maigrir, et lui imposait des pesées tous les matins; puis il voulait qu'elle grossisse, alors il lui faisait manger du beurre et de la crème en grande quantité. Marie, comme les femmes victimes de violences conjugales, était sous l'emprise des désirs d'un manipulateur pathologique: au départ, il se révèle comme l'homme parfait, puis quand il va créer un lien solide, voire "indestructible" avec sa proie, tels que le mariage, l'achat d'un bien immobilier ou, comme dans le cas de Marie, la naissance d'un enfant, il dévoile petit à petit son vrai visage, devient menaçant et de plus en plus violent.

◆ **Marie m'explique qu'en public, c'est un homme charmant** («*il a de la classe et il sait bien s'exprimer*»), qu'il était également en privé, mais qu'à la naissance de leur fils, il a changé de comportement vis-à-vis d'elle. Le harcèlement moral a débuté. Pendant sa grossesse, il ne s'est pas montré soutenant; il ne l'aidait pas à porter les courses, ne l'accompagnait à aucun de ses rendez-vous médicaux... Marie n'osait plus fermer l'œil car il pouvait la réveiller en pleine nuit pour lui imposer un rapport sexuel qu'elle ne désirait pas. Si elle manifestait son refus, il se mettait en colère.

◆ **Chez de nombreuses femmes victimes de violences conjugales, le psychotrauma est présent**; il amène une grande souffrance psychique. Marie me raconte ce qu'elle a vécu avec un certain détachement, de manière lisse, sans affects particuliers. C'est une autoprotection: Marie a tellement subi de violences que son psychisme se met comme en *off* pour se protéger. L'événement traumatique est d'une telle violence que pour se protéger, l'esprit se détache du corps car l'événement ne peut être "digéré" par le psychisme. Tout le processus identifié dans la clinique du psychotrauma est retrouvé chez les femmes victimes de violences. Celles-ci restent

pour nombre d'entre elles murées dans un silence parfois pendant des années. C'est le cas de Marie. Pour la première fois aujourd'hui, elle évoque ce qu'elle a vécu ces dernières années.

◆ **Le fait de vivre des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, et de ne pas en parler à son entourage ou à des professionnels, crée des symptômes post-traumatiques.**

Dans le cas de Marie, ce sont eux qui ont permis à sa souffrance d'émerger, là où les mots ne pouvaient être prononcés. Ces symptômes sont à identifier et comprendre. Je demande à Marie comment elle se sent physiquement, si elle dort et mange bien. Elle me répond qu'elle fait beaucoup de cauchemars, dort environ trois heures par nuit. Elle m'explique qu'au cours de ces quatre dernières années, elle a souffert de rhumatismes importants dans l'épaule et le bras. Elle me dit qu'elle a souvent des maux de tête et que l'aspirine n'y fait rien. Elle a perdu l'appétit, mange très peu; elle a déjà vomi ses repas plusieurs fois sans en comprendre la raison. Le corps de Marie "parle" là où sa souffrance psychique n'a pu s'exprimer verbalement. L'été dernier, en dépression, elle pouvait à peine se lever le matin. Les violences conjugales sont comparables à des pierres que l'auteur placerait dans un sac sur le dos de sa victime. Le corps et le psychisme peuvent le supporter un moment, mais au fil du temps, les anses lâchent et le corps ne peut plus se relever car le sac est trop lourd. Le suivi psychologique apporte cette première écoute qui permet de décharger une partie du sac.

◆ **Une femme victime de violences conjugales est dans un certain flou car souvent les violences subies altèrent la réalité et la mémoire.**

Peu à peu, au fil des entretiens, Marie rapporte d'autres souvenirs traumatiques. Nous tentons de mettre des mots sur la pathologie de son mari pour bien faire comprendre à Marie que ce qu'elle a vécu relève de la pathologie de Monsieur et qu'elle n'est pas responsable de ce qu'elle a pu subir. C'est partir de là que Marie extériorise peu à peu ses affects.

Pour finir, j'ai orienté Marie vers Axelle, juriste, et Didier, praticien en thérapie psychocorporelle, et son enfant auprès d'une autre psychologue de l'Institut pour qu'il soit lui aussi entendu.

Clémence
Psychologue

L'accompagnement psychocorporel

Des séances de massages mieux-être et/ou accompagnement psychocorporel sont proposées aux femmes qui viennent à l'Institut. Être touchées par le biais d'un geste juste, avec attention et bienveillance, leur permet de faire l'expérience d'une relation sécurisante, dans le respect de soi et des autres.

La peau, frontière-contact, est à la fois ce qui nous différencie et ce qui nous relie à notre environnement. Les séances d'accompagnement psychocorporel, avec la méthode de *Gestalt Massage*®, favorisent une meilleure connaissance et conscience de soi, et permettent une relation à l'autre dans une confiance retrouvée. C'est un accompagnement de la personne dans une progressivité respectant rythmes et limites personnels. Les mouvements proposés sont à la fois précis, doux et profonds, structurés et unifiants. Leur action spécifique sur le schéma corporel a un effet contenant et structurant pour la femme victime. Dans une approche intégrative du corps et de la parole, les séances invitent à vivre et à exprimer sensations, perceptions et émotions, au moment de leur émergence. Elles peuvent permettre à la victime d'acquiescer l'autonomie nécessaire pour s'affranchir de la tutelle de son agresseur en la responsabilisant, par la prise en compte de son potentiel et de ses ressources personnelles.

Les émotions sont accueillies, les séances peuvent permettre la connexion d'expériences passées afin de les vivre dans "l'ici et maintenant"

pour les dépasser, les intégrer en les transformant :

- *« Ça m'a fait comprendre que j'ai un corps qui vit. Ça rassure, quand tu es touchée sans brutalité, avec précision, douceur, ça donne confiance en soi, et surtout particulièrement par un homme... ça me rassure et ça rassure mon corps. Il y avait la tendresse, la douceur, la confiance »;*
- *« J'ai récupéré une sensation de sécurité que j'avais perdue. Extraordinaire parce que ça change la vie. Le fait que ce soit détaillé, précis, ça participe au sentiment de sécurité. Un peu réparateur »;*
- *« Prise de conscience pendant le massage: mon corps n'a pas été respecté, je n'ai pas respecté mon corps. Apaisement, bien-être, confiance. Parfois, je ne sais pas ce qui est bon pour moi, pendant la séance j'ai pu le dire. Sensation nouvelle de bienveillance, ça m'a manqué »;*
- *« C'est au-delà du moment de détente, un sentiment de lâcher-prise qui est rare. Pourquoi je me suis laissée malmener? Là le fait de se recentrer sur le corps, on se le réapproprie. Avec les expériences passées on prend peur de l'autre et là je m'autorise à faire confiance. Ça permet de renouer avec son corps dans la confiance »;*
- *« Expérimenter différents touchers et pouvoir les choisir, être libre de faire des choix m'a permis de me connaître et d'apprendre à me respecter ».*

Didier

Praticien en massage
et thérapie psychocorporelle